Conseil Communautaire en date du 2 mars 2015
Au Pôle périscolaire à Marnay

Délégués présents :

Mmes Belleney (Avrigney-Virey), Chenguit (Courcuire), Lacour (Hugier), Julien (Le Moutherot), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay), Carrez (Moncley), Mme Girardot (Pin),

MM. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), Marchal Didier (Beaumotte lès Pin), Renaudot (Brussey), Decosterd (Burgille), Lacaille (Chenevrey et Morogne), Garcia (Chevigney-sur-l'Ognon), Humbert (Courchapon), Braichotte (Cugney), Philibeaux (Cult), Perrin (Emagny), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Varlet (Jallerange), Clerget (Lavernay), M. Pelot (Lavernay) Ballot Vincent (Marnay), Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), M. Zangiacomi (Marnay) Meutelet (Moncley), Glorieux (Pin), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey le Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal François (Sornay), Alliot (Sornay), Mangard (Tromarey), Abisse (Vregille).

Absents excusés :
M. Fahy (Pin), Lucot (Bonboillon), Guglielmetti (Burgille), M. Hoerner et M. Perret (Chambornay les Pin), Dobro (Franey), Reigney (Placey), Bruckert (Recologne), Brulet (Ruffey le Château),
M. Berger (Emagny) pouvoir à M. Decosterd (Burgille),
Mme Dubois (Emagny) pouvoir à M. Perrin
M. Painguet (Tromarey) remplacé par son suppléant M. Mangard
M. Theurel (Le Moutherot) remplacé par sa suppléante Mme Julien

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Belleney

Préalablement au Conseil, la visite des locaux de l'école de Marnay et du Pôle périscolaire est proposée aux conseillers qui le souhaitent.

Mr. Decosterd demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire du 16 février 2015.

Approuvé à l'unanimité

1. Projet de centre social et périscolaire sur Marnay : orientations et décisions

Mr. Decosterd donne la parole à Mr. Glorieux afin qu'il présente sa vision de ce qu'est un centre social.
Projection est faite de la présentation de Mr. Glorieux.
Celui-ci explique en préambule à sa présentation qu'il ne parlera en l'espèce que du seul projet concernant les habitants mais pas de murs. Il dit qu'un centre social peut prendre diverses appellations (centre d'animation de la vie sociale…etc.) mais qu'aucun centre social ne se ressemble ne serait-ce que suivant le milieu où il est installé : rural ou urbain.
Il propose la réalisation d'un diagnostic sur territoire de la CCVM pour savoir s'il y a besoin ou non d'un centre social.
La CAF finance le centre social à hauteur de 59 000 €/an s'il y a élaboration entre la communauté de communes et la CAF, puis validation par celle-ci d'une convention valable de 1 à 4 ans.
Il rappelle la circulaire de la CAF du 20 juin 2012 fixant ce qu'est un centre social.
Si la CC fait une structure d'animation sociale, cela représente une partie des compétences de la CAF qui sont déléguées par celle-ci avec un levier : l'animation de la vie sociale (AVS) et des outils : les structures AVS que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec 2 missions :

- intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité
- sociale, (permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets)

Mr. Glorieux insiste sur l'importance de la participation des habitants au projet de centre social.
Il précise que celui-ci doit avoir une fonction d'accueil et que dans le financement de la CAF, une partie est réservée pour l'accueil.
Le centre social peut prendre plusieurs formes : implanté sur un seul équipement, éclaté sur plusieurs locaux, voire itinérant.
Le centre social nécessite obligatoirement un agrément délivré par la CAF : sur la base d'un projet de territoire, évalué à partir d'un socle de critères, pour une durée de 1 à 4 ans, qui permet l'attribution d'une prestation, auquel on peut associer un projet familles.
Il pose la question suivante « Un centre social CCVM, pour quoi faire ? » Avant tout, il faut élaborer un diagnostic de territoire (avec un diagnostic partagé avec une démarche participative et la collecte des statistiques relatives à la population de la CCVM) avec un questionnaire à destination de toutes les familles de la CCVM, puis inviter la population sur 5 lieux centraux pour discuter du projet (en abordant la discussion à partir des « éléments jeunesse » du précédent diagnostic réalisé en 2014 par Mr. Schuller). Le but étant d'amener les habitants à donner leur avis sur diverses thématiques à déterminer (mobilité, emploi, maintien dans le logement, sécurité....etc.).
Ensuite, à partir de l'analyse des rencontres : il faut déterminer les thématiques porteuses, inviter les partenaires qui travaillent autour de ces thématiques, pour vérifier et partager les éléments collectés et élaborer un plan d'actions pluriannuelles.
Puis viendra l'élaboration du projet d'animation social, puis la validation de celui-ci auprès des habitants (même si le projet est abandonné).
Deux instances CCVM seront nécessaires : une instance de suivi de la démarche : le bureau communautaire élargi (avec la CAF notamment) et une instance de validation : le conseil communautaire.
Enfin, Mr. Glorieux propose le planning de la démarche suivant :

- Mars – juin : collecte des données statistiques
- Avril – Mai : rencontre avec les habitants de la CCVM
- Juin – octobre : rencontre avec les partenaires thématiques
- Octobre – novembre : élaboration du projet AVS
- Décembre : validation et retour en direction des habitants

Le Président ouvre le débat. Il demande à Mr. Glorieux si dans le cadre de la mutualisation des moyens il sera possible d'utiliser une partie du personnel de la CCVM ou pas. Mr. Glorieux lui répond qu'il faut voir avec la CAF.
Le Président demande s'il ne faut pas regarder ce que font nos voisins (autres CC…). Mr. Glorieux dit qu'il faudra communiquer largement pour informer tout le monde.
Il est demandé quel sera le taux de participation aux réunions publiques. M. Glorieux répond qu'il ne sait pas mais pour la CCVM, il y a déjà une base de travail avec le diagnostic qui avait été fait précédemment.
Il dit que ce que la CAF ne veut pas, c'est qu'il n'y ait pas de concertation mais si 5 ou 10 personnes seulement viennent aux réunions, il faudra faire avec ces retours.
Un conseiller dit que si des personnes sont recrutées pour travailler au centre social, il ne faut pas les payer pour rien. Mr. Glorieux dit que l'idée est déjà de savoir si on va recruter ou pas pour faire ce centre social. Si les habitants disent qu'ils n'ont besoin de rien, alors il n'y aura pas besoin de centre social.
Un élu dit que dans sa commune, une enquête a été faite pour la réhabilitation d'un bâtiment et que les habitants ont dit souhaiter un commerce mais en fait la mise en place d'un commerce n'est pas viable sur cette commune.

Mr. Glorieux précise que ce n'est pas parce que les habitants veulent des actions pendant le diagnostic qu'ils les auront nécessairement.
La question est posée de savoir s'il y a une association sportive disposant d'une salle dans une commune, celle-ci sera reprise par le centre social .Il est répondu que non, pas du tout. L'objectif est de compléter l'offre et non de la remplacer.
Certains élus sont inquiets quant au pourcentage de réponses au questionnaire et des difficultés de sa mise en œuvre (la pertinence des questions…).
Il est dit qu'il y a des besoins existants mais non formulés et que le questionnaire nous permettra de les connaitre. Beaucoup ne connaissent déjà pas la CCVM, ni les actions des associations sur les communes et c'est pour cela qu'ils vont ailleurs.
Un élu dit qu'il faudra bien penser à prendre en compte l'existant.
Un conseiller rappelle qu'à l'origine de la démarche faite par la CCVO, c'est la CAF qui est venue proposer de faire un centre social parce qu'il y avait déjà plein d'activités sur notre territoire. Tout cela n'est pas venu comme ça et ce n'est pas comparable avec les centres sociaux urbains. Il lui est répondu que c'est la démarche d'élaboration du projet qui est comparable et pas le projet du centre social en lui-même.
Un élu rappelle que le recensement de l'existant justifiait la mise en place d'un centre social et un autre précise que celui-ci ne concerne pas que les enfants mais les familles aussi.
Le président rappelle que la mise en place de la gestion en régie sur les périscolaires coté Doubs est en cours donc que des efforts ont été faits.
Le vice-président en charge du développement économique s'interroge sur la méthode de concertation préconisée par Mr. Glorieux. Il rappelle que Mr. Schuller qui a réalisé la première étude avait utilisé le support de la radio pour faire parler la population sans avoir la contrainte des élus. Ce qui a permis aux habitants intéressés par le sujet de s'exprimer sur ce seul sujet sans complainte auprès des élus locaux.
Il dit que cela a permis de faire un diagnostic de territoire basé sur 14 items et qu'il s'agit là d'une méthode excellente par rapport à l'écoute des habitants.
Mr. Glorieux veut que ce soit plus fédérateur vis-à-vis des élus, qu'ils y travaillent et que ce soit un projet réellement communautaire. Il se dit ne pas être en phase avec M. Schuller sur la méthodologie et la CAF ne donne pas d'orientation, selon lui sur la méthodologie à mettre en place.
Le Président et la vice-présidente en charge des services à la personne rappellent que lors de la dernière réunion, Mr. Schuller n'était pas d'accord avec Mr. Glorieux sur les lieux de réunion uniquement et préconisait des lieux de réunions plus spécifiques que ceux proposés.
Selon Mr. Glorieux, le questionnaire est à faire par le bureau. Un élu demande si ce sera un observatoire des activités.
Mr. Glorieux lui répond que pas forcement et qu'il peut concerner les dispositifs spécifiques. A ce jour, il n'a pas d'idée précise. Tout doit être étudié.
Un élu dit qu'il ne connait pas les activités sur les autres communes de la CCVM. Un autre lui conseille d'aller sur le site internet de la CC pour trouver ces informations.
Le président dit que si les élus mettent autant de temps à recenser les activités présentes sur leurs communes qu'ils mettent de temps pour répondre à son courrier permettant la préparation d'un schéma de mutualisation (seules 6 communes ont répondu à ce jour), cela n'est pas prêt d'avancer. Il demande aux conseillers si l'on maintient le projet de centre social et si on le change.
Une élue dit qu'il y en avait besoin avant, pourquoi plus maintenant alors.
Un élu lui dit que le projet doit prendre en compte tout le territoire ce qui n'était pas le cas avant.
Le président dit qu'en présence de Mr. Ballot Vincent et de Mr. Marchal Didier, il a fait visiter l'école de Marnay, au directeur d'académie et à l'une de ses inspectrices à sa demande. Celui-ci est allé jusqu'au site du projet. Il dit que le directeur d'académie trouve que le projet est situé trop loin de

l'école et que cela fait trop de trajet pour les enfants. Il propose de n'envisager qu'une extension simple du pôle périscolaire existant.
Le président ajoute que même l'inspectrice d'académie du Doubs dit qu'il faut mettre en place un service de bus si le projet est maintenu.
Un élu demande la distance entre l'école et le lieu (l'ancienne gare) où se situe le projet. Le vice-président en charge du scolaire lui répond qu'il y a environ 220 mètres sur carte mais avec le cheminement cela représente en fait 900 mètres. Plusieurs élus sont surpris de la distance annoncée qui leur semble excessive.
Un élu demande d'où viennent les enfants qui vont l'école à Marnay. Le vice-président en charge du développement économique lui dit qu'ils viennent de Marnay, Brussey, Avrigney-Virey, Cult, Chenevrey et Morogne et pour les 2 premières années de maternelle de Tromarey et Bonboillon.
Le président ajoute que l'inspectrice d'académie du Doubs souhaite que les enfants de Ruffey le château aillent à l'école à Marnay.
Il dit que la question de la carte scolaire se pose aussi pour d'autres pôles comme Emagny, Recologne et Lantenne Vertière. La situation de cette dernière devra être approfondie en raison de l'éclatement annoncé et à venir de la CC du Val Saint-Vitois qui risque d'amener à la CCVM de nouvelles communes et la même chose est à prévoir sur Pesmes.
Le président propose d'envisager le simple réaménagement du préau de l'école primaire avec une capacité de 193 à 200 m² supplémentaires pour le périscolaire si bien sûr le maire de Marnay est d'accord. Celui-ci lui dit que les classes de Marnay sont en bon état grâce à un plan de réaménagement mené par la commune depuis 15/20 ans. Actuellement le constat est qu'il y a trop d'enfants au périscolaire. Il tient au bâtiment de l'école et ne veut pas d'un centre social dedans. Si l'extension est possible, elle est peut être suffisante.
Une élue dit que les enfants peuvent marcher et aujourd'hui, qu'il faudrait que les parents puissent emmener les enfants dans les classes ! Le maire de Marnay dit que la distance est importante et qu'il faut démontrer que cela pose un problème. Le vice-président en charge du scolaire dit que la difficulté en l'espèce est bien celle du transport. Il y a besoin de personnel pour aller du stationnement bus vers l'école. La difficulté n'est pas de faire le voyage mais de recruter les personnes pour ne faire que ce voyage.
Le président dit que le directeur d'académie est venu pour réactiver le projet scolaire refusé car il y a de l'argent pour ce type de projet en Haute Saône.
Un élu demande quelle est la surface nécessaire pour construire un nouveau pôle périscolaire. Il lui est répondu 1,4 m² par enfant. Un autre élu dit qu'il faut faire une autre étude pour connaitre le coût de cette extension.
Le maire de Marnay rappelle que la contrainte en l'espèce est bien celle de la place disponible. S'il n'y avait pas eu ce problème dès le départ, la question de l'emplacement du pôle périscolaire ne serait pas posée.
Une élue rappelle qu'il faut conserver un passage pour les pompiers pour accéder à la salle culturelle qui est dans les mêmes bâtiments que l'école et demande s'il l'on pourra bénéficier de la DETR pour ce nouveau projet. Le président lui répond qu'il faudra abandonner l'ancien projet et en présenter un nouveau mais qu'il y aura de la DETR pour ce projet d'extension.
Un élu évoque son sentiment que le projet de centre social est occulté alors qu'il y a un réel besoin.
Le maire de Marnay lui dit que les projets de centre social et de périscolaire étaient concomitants et qu'ils n'ont plus le même timing.
Un élu rappelle que le bureau lors sa dernière réunion a décidé de dissocier les deux projets : centre social et pole périscolaire.
Un élu dit que quand la CCVO a réhabilité la crèche à Marnay, il lui a été reproché de ne pas lui avoir laissé des possibilités de faire une extension et qu'il ne veut pas faire la même erreur.

Le président demande au conseil : s'il souhaite le maintien du projet initial de centre social.

9 pour, 4 abstentions, 27 contre

Le projet de bâtiment est abandonné. Le président dit que la CC travaillera donc sur un projet d'extension du pole périscolaire.
Le vice-président chargé des finances dit que ce vote ne signifie pas pour autant que le conseil est contre un projet de centre social.
Le vice-président en charge du développement insiste sur le fait qu'il faille lever l'ambiguïté de la question de la distance à parcourir.
Le vice-président en charge du scolaire ajoute que le problème est, pour lui, celui du personnel dont on a besoin pour accompagner les enfants.
Le président dit que les 5 réunions publiques pour le projet de centre social à programmer seront proposées après concertation avec la CAF.

Un élu dit que la CC va dépenser 200 000 € pour réhabiliter un ruisseau mais que l'école de Chambornay, réclame depuis des mois un ordinateur pour travailler. Des élus s'interrogent pour savoir pourquoi la commune (le RPI) n'a pas financé cet achat quand elle était encore compétente, il y a peu.
Le président rappelle que ce type de projet environnemental est subventionné à hauteur de 80 % et qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel. Ce dossier viendra devant le conseil communautaire après appel d'offres.
Le président a reçu un courrier de l'agence de l'eau l'informant qu'elle financera l'étude pour réhabiliter les ponts sur l'Ognon sur l'ancienne voie ferrée si la CC s'engage à faire les travaux de réhabilitation des ruisseaux sur son territoire.

2. Questions diverses

Le vice-président chargé des finances demande si les diagnostics sur l'accessibilité ont été faits par les communes de Haute Saône. Il lui est répondu que le Conseil Général avait fait un contrat pour réaliser le diagnostic mais il y a eu des aberrations dans le rendu. Cette étude ne portait pas sur les espaces publics mais seulement sur les bâtiments.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23h20.